

La Défense, 24 September 2010

Dexia Municipal Agency decided to issue, on 28 September 2010 - EUR 150,000,000 – Floating Rate *Obligations Foncières* due September 2015.

The Base Prospectus dated 2 July 2010 relating to the Euro Medium Term Notes Programme, the supplement to the Base Prospectus dated 1st September 2010 and the Summary of the Programme translated in French are available on the website of the issuer (www.dexia-ma.com), at the registered office of the issuer: Tour Dexia La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets – TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex, France, and at the office of the Paying Agents.

The Final Terms relating to the issue will be available on the website of the Luxembourg Stock Exchange (www.bourse.lu), at the office of the issuer: Tour Dexia La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets – TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex, France and at the office of the Paying Agents.

La Défense, 24 septembre 2010

Dexia Municipal Agency a décidé d'émettre des Obligations Foncières, en date du 28 septembre 2010, pour un montant de 150.000.000 d'euros, à taux flottant et à échéance septembre 2015.

Le Prospectus de Base en date du 2 juillet 2010 relatif au Programme d'émission d'obligations foncières (Euro Medium Term Note Programme) , le supplément au Prospectus de Base en date du 1^{er} septembre 2010 approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ainsi que le Résumé du Prospectus de Base traduit en Français sont disponibles sur le site de l'émetteur (www.dexia-ma.com), à l'adresse de son siège social : Tour Dexia La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets – TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex, France, et auprès des Agents Payeurs désignés dans le Prospectus de Base.

Les Final Terms relatifs à l'émission seront disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), à l'adresse du siège social de l'émetteur : Tour Dexia La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets – TSA 92 202 - 92919 La Défense Cedex, France, et auprès des Agents Payeurs désignés dans le Prospectus de Base.